

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

Stationnement salle des fêtes (salle Lucien Clavel)

Le Maire de la commune de VIGNIEU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le règlement intérieur de la salle des fêtes (salle Lucien Clavel) approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 22 juillet 2009 ;

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions propres à assurer le maintien du bon ordre et de la tranquillité publique

A R R E T E

ARTICLE 1

Afin de permettre aux véhicules de service et de secours d'intervenir à tout moment lors des manifestations diverses organisées à la salle des fêtes dite salle Lucien Clavel, que ce soit par des associations ou des particuliers, le stationnement des véhicules est interdit aux emplacements suivants, hormis pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite :

- Place du 19 mars 1962
- Le long de la route départementale 19 A (Rue de la Rochetière – route de Vasselin)

ARTICLE 2

Les véhicules de service pour la restauration pourront stationner dans la cour de l'école (à proximité de la cuisine), en dehors des heures scolaires

ARTICLE 3

Les véhicules servant à l'approvisionnement ou aux manipulations de matériel pourront stationner, le temps du déchargement, près des issues de secours de la salle (côté Rue de la Rochetière).

Ils devront impérativement être enlevés dès le déchargement effectué.

ARTICLE 4

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Grenoble, selon les conditions réglementaires.

ARTICLE 10

Le présent arrêté, d'application immédiate, sera publié selon les modalités réglementaires par les soins de la secrétaire de mairie et transmis pour ampliation à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à VIGNIEU, le 28 juillet 2009
Le Maire,
Patrick FERRARIS

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de

- Sa notification le 29/07/2009
 - Aux présidents des associations communales
 - M. le commandant de la gendarmerie de Morestel
 - M. le Chef de centre du C.I.S. du Val du Ver
- Sa publication le 29/07/2009

Le Maire,